

Procès-Verbal de la réunion du 29 mars 2016

Le vingt-trois mars deux mille seize, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller municipal pour une réunion prévue le **vingt-neuf mars deux mille seize**, à vingt heures, salle de la Mairie.

☆☆☆☆☆

ORDRE DU JOUR

- Comptes administratifs 2015 - budget principal et budgets annexes
- Comptes de gestions 2015
- Défense incendie dans les villages – demandes de subventions
- Propriété Audebert – exercice du droit de préemption
- Questions diverses

☆☆☆☆☆

L'an deux mille seize, le vingt-neuf mars, à vingt heures, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de M. Claude LITT, Maire, assisté de M. Thierry BILLEROT, secrétaire de mairie.

Étaient présents : LITT Claude, ROY Estelle, TERRIÈRE Eric,

BELLINI Bruno, BRAULT Olivier, DUPUIS Fabrice, DURIVault David, LE REST Marie-Gwénaëlle, MACOUIN Bernard, MARCHOUX Éric, MARTIN Cécile, QUIN-TARD Dominique, TEIXEIRA RIBARDIÈRE Claudine.

Étaient absents excusés : DAUNIZEAU Bénédicte, DEBENEST OLIVIER Fabienne.

M. Éric MARCHOUX a été élu Secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la réunion du 7 mars 2016

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 7 mars 2016, le procès-verbal s'y rattachant.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

N° 2016.03.29 – 029 – Comptes administratifs 2015

Le Conseil municipal, (hormis Monsieur Claude LITT, le Maire, qui ne prend pas part au vote) :

✓ délibérant sur les Comptes Administratifs du budget de la « Commune », des budgets annexes : « Chaufferie bois », et « Lotissement » de l'exercice 2015 dressés par Monsieur Claude LITT, Maire,

✓ après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

1/ lui donne acte de la présentation faite des comptes Administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

Compte principal COMMUNE 2015

Libellé	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations exercice	469 893.97	569 763.23	248 909.32	153 313.78
Résultat 2015		99 869.26	95 595.54	
Report 2014		14 700.00		69 399.38
Résultat de clôture		114 569.26	26 196.16	
<i>Restes à réaliser</i>			84 777.00	65 621.00.
<i>Résultat définitif</i>			45 352.16	

Vote :

unanimité

unanimité

Compte annexe CHAUFFERIE BOIS 2015

Opérations exercice	21 971.15	21 728.14	11 954.36	12 429.97
Résultat 2015	243.01			475.61
Report 2014		2 766.56		46.50
Résultat de clôture		2 523.55		522.11
<i>Restes à réaliser</i>			/	/

Vote :

unanimité

unanimité

Compte annexe LOTISSEMENT 2015

Opérations exercice	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultats 2015	0.00	0.00	0.00	0.00
Report 2014	424.58		0.00	0.00
Résultat de clôture	424.58		0.00	0.00
<i>Restes à réaliser</i>			/	/

Vote :

unanimité

unanimité

2/ constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour les comptabilités annexes : « Chauffage bois » et « Lotissement », les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3/ reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4/ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 2015 – 16.03 - 030 – Comptes de Gestion 2015

- Budget Principal -

- Budgets annexes : Chauffage bois – Lotissement - Photovoltaïque

Le Conseil Municipal :

- après s'être fait présenter les budgets primitifs 2015 de la Commune de JAZENEUIL : budget « principal », budget « Chauffage bois », budget « Lotissement », et budget « Photovoltaïque * », les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestions dressés par Madame la Comptable du Trésor, accompagnés des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de la Commune de JAZENEUIL : budget « principal », budget « Chauffage bois », budget « Lotissement », et budget « Photovoltaïque * », de l'exercice 2015,

- après s'être assuré que Madame la Comptable du Trésor ait repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis, et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

1. statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celle relatives à la journée complémentaire,

2. statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3. statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

➤ déclare que les comptes de gestion de la Commune de JAZENEUIL : budget « principal », budget « Chauffage bois », budget « Lotissement », et budget « Photovoltaïque * », dressés pour l'exercice 2015 par Madame la Comptable du Trésor, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

* budget « Photovoltaïque * » n'a donné lieu à aucune écriture en 2015

N° 2016.03.29 – 031 – Défense incendie dans les villages

Demandes de subventions

Monsieur le Maire souligne la nécessité de démarrer un programme d'installation et/ou de mise en conformité de protections incendies dans les hameaux, suite à la réception du *Projet de schéma communal de défense extérieure contre l'incendie* transmis par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Vienne. À cette fin, pour les hameaux qui ne peuvent pas être équipés de poteaux permettant un débit suffisant, il conviendra d'implanter des réserves incendie.

Ces réserves sont constituées de citernes souples homologuées et implantées sur terrain communal ou privé (avec convention d'occupation).

Après terrassement, l'enceinte serait clôturée et verrouillée selon dispositif homologué par le SDIS de la Vienne.

Monsieur le Maire propose d'équiper en 2016 les hameaux des Quintardières et du Châtaignier.

Une précédente délibération n°2016.03.07-023 avait été prise avant de connaître une nouvelle répartition d'attribution des subventions par le Département de la Vienne. Il convient donc d'annuler cette précédente délibération pour redéfinir le projet et son plan de financement.

Il rappelle au Conseil municipal le détail estimatif des travaux et acquisitions :

Programmation 2016 Hameaux des Quintardières et du Châtaignier	dépenses	
	HT	TTC
• Terrassement	8 000.00 €	9 600.00 €
• Fournitures de 2 citernes souples réserves incendie	9 000.00 €	10 800.00 €
• Clôtures (1.50 m) et portillons	5 000.00 €	6 000.00 €
• Divers terrains, branchements et imprévus	2 000.00 €	2 400.00 €
Montant total de la programmation 2016	24 000.00 €	28 800.00 €

Monsieur le Maire précise qu'il convient de solliciter une subvention sur ces bases auprès de :

- l'Etat au titre de la DETR ;
- le Département au titre du Volet 3 du nouveau plan d'aides aux communes.

Le plan de financement pourrait être ainsi défini :

Montant total HT de la programmation 2016	24 000.00 €
Etat – DETR 33% du HT	7 920.00 €
Département de la Vienne (volet 3 de l'ACTIV)	8 400.00 €

Autofinancement communal (minimum 20% du HT)	7 680.00 €
--	------------

Montant TVA de la programmation 2016	4 800.00 €
Récupération FCTVA (taux 16.404% du TTC)	4 724.35 €
Autofinancement communal sur TVA	75.65 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la programmation 2016 avec l'implantation de réserves incendie dans les hameaux des Quintardières et du Châtaignier pour un montant total de **24 000.00 € HT**, soit **28 800.00 € TTC**,
- sollicite une subvention auprès de :
 - l'Etat au titre de la DETR ;
 - le Département au titre du Volet 3 du nouveau plan d'aides aux communes.

N° 2016.03.29 – 032 – Propriété AUDEBERT

Exercice du droit de préemption

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la réception de l'étude MONGIS associés, Notaires à FONTAINE LE COMTE, d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant le terrain de la propriété AUDEBERT cadastré G 760 pour un montant de 9000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents avec 9 voix pour et 4 abstentions (Bruno BELLINI, Olivier BRAULT, Claudine TEIXEIRA RIBARDIÈRE et Eric TERRIERE) :

- en raison du classement du terrain dans le Plan Local d'Urbanisme communal en zone UE (zone d'équipements publics) ayant pour vocation l'accueil d'équipements publics ou d'intérêt collectif (équipements scolaires, culturels, sportifs...), et listé dans ce même document « emplacement réservé au titre de l'article L123-1-5 . 8° du code de l'Urbanisme »
 - en raison de sa localisation, zone de liaison entre deux terrains communaux, permettant de créer un passage sécurisé entre l'école et le plateau sportif
 - en raison de sa position adjacente à l'espace scolaire, zone récréative et sportive
 - en prévision de projets de construction en réponse aux contraintes de mise aux normes de la Mairie et d'évolution des bâtiments scolaires
- décide d'exercer son droit de préemption sur la parcelle G 760 pour un montant de 9000 €.

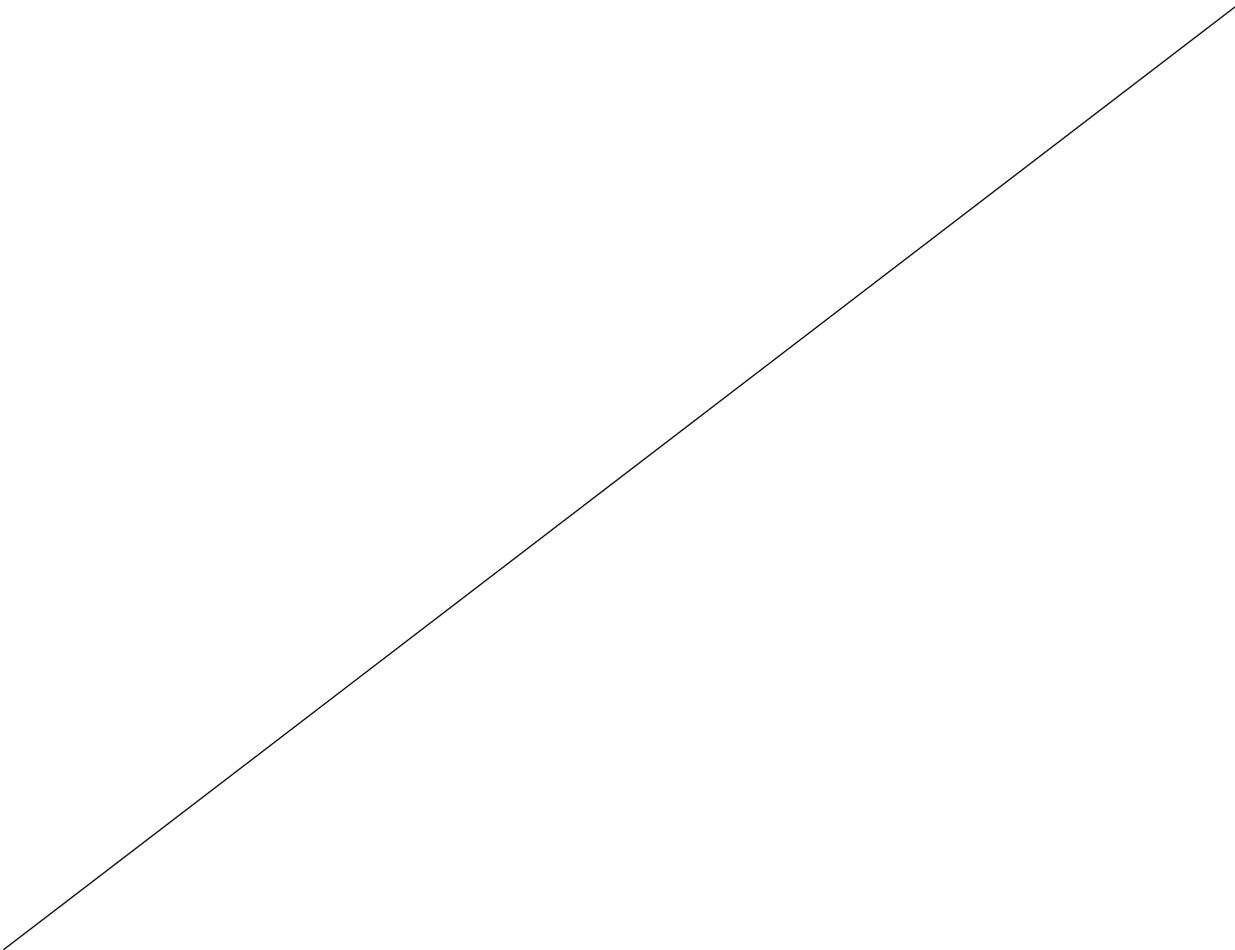
Le Conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette acquisition immobilière et sollicite Maître Samuel Chauvin, Notaire à LATILLÉ, pour représenter la Commune dans cette transaction.

Après acquisition et en attendant la mise en œuvre des projets communaux, une convention d'utilisation pourra être signée avec un particulier.

Questions diverses

Mme Cécile MARTIN, représentante titulaire pour la Commission « Pilotage PEL » et suppléante de Mme Fabienne DEBENEST OLIVIER pour la Commission « Petite enfance » de la Communauté de communes du Pays mélusin, informe le Conseil municipal des difficultés qu'elles rencontrent à représenter la Commune à ces Commissions en raison de leurs tenues systématique les jeudi soir à 18h30. De plus, ces deux Commissions ont été réorganisées en 3 Commissions (Petite enfance, Accueil périscolaire, Ados) pour lesquels il n'y a que deux représentants titulaires et deux suppléants pour la commune. Mme Cécile MARTIN demande si elle peut démissionner de ces Commissions pour laisser la place à un autre représentant de Jazeneuil. Aucun membre du Conseil ne se proposant en remplacement, Mme Cécile MARTIN reste représentante de Jazeneuil à ces Commissions et demandera à l'adjointe à la Communauté de communes de programmer les réunions à d'autres moments.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h10.



**Tableau récapitulatif des délibérations du Conseil municipal
en date du 29 mars 2016**

2016.03.29 – 029	Comptes administratifs 2015
2016.03.29 – 030	Comptes de Gestion 2015 - - Budget Principal - Budgets annexes : Chauffage bois – Lotissement - Photovoltaïque
2016.03.29 – 031	Défense incendie dans les villages - Demandes de subventions
2016.03.29 – 032	Propriété AUDEBERT - Exercice du droit de préemption
	Questions diverses

Ont signé au registre :

Monsieur Claude LITT	Madame Estelle ROY	Monsieur Éric TERRIÈRE
Madame Bénédicte DAUNIZEAU Absente excusée	Monsieur Bruno BELLINI	Monsieur Olivier BRAULT
Madame Fabienne DEBENEST-OLIVIER Absente excusée	Monsieur Fabrice DUPUIS	Monsieur David DURIVAUT
Madame Marie Gwenaëlle LE REST	Monsieur Bernard MACQUIN	Monsieur Éric MARCHOUX
Madame Cécile MARTIN	Monsieur Dominique QUINTARD	Madame Claudine TEIXEIRA-RIBARDIÈRE